

Paris, le 21 avril 2022

Destinataires :

- Comités départementaux

Réf : AS/JR – 2022-045

Pôle Territoires

Affaire suivie par : Julien Robine

☎ 01 48 01 24 33

Objet : PSF/PST Emploi – Campagne 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Au travers des projets sportifs territoriaux (PST), votre comité et vos clubs avaient pu déposer une demande d'aide à la professionnalisation.

Depuis l'an passé, chaque Fédération doit donner un avis sur ces demandes.

La FFGym a de nouveau choisi d'impliquer ses Comités Départementaux dans cette démarche. Ainsi, nous vous sollicitons pour émettre un avis sur les demandes des clubs de votre département.

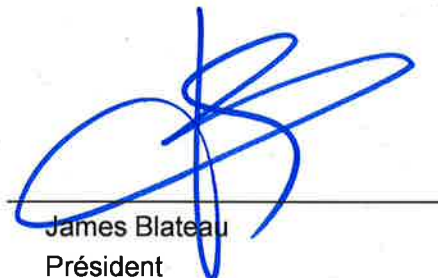
A toutes fins utiles, nous joignons à nouveau la note stratégique fédérale 2021-2024 pour la professionnalisation des structures FFGym. Celle-ci définit les objectifs et les orientations prioritaires retenus par la Fédération et sera un support de référence pour l'émission de vos avis.

Les dates de retour demandées par les DRAJES étant différentes, nous vous remercions de bien vouloir retourner à psf@ffgym.fr selon l'échéancier joint, le fichier Excel dûment renseigné. Le fichier par département vous sera transmis au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers dans Le Compte Asso. Nous sommes conscients des délais très courts qui nous sont également imposés par les Conférences Régionales du Sport.

La FFGym donnera directement un avis pour les demandes déposées par les Comités Régionaux et Départementaux.

Le pôle Territoires reste à votre écoute à psf@ffgym.fr.

Comptant une nouvelle fois sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



James Bateau
Président

Copie : Comité Directeur – Comités Régionaux – Commission Emploi – Commission PSF – Lionel Dufour

Calendrier campagne 2022 PST-emploi

Selon les informations reçues des DRAJES

	Fin de campagne DRAJES	Retour du Comité Départemental attendu pour le (Date impérative) A psf@ffgym.fr
Auvergne Rhône Alpes	15 mai	09 juin
Bourgogne Franche Comté	2 campagnes	20 juin 26 août
Bretagne	29 mai	09 juin
Centre Val de Loire *	11 avril	24 avril
Grand Est *	2 campagnes	31 mai – 12H00 31 août – 12H00
Guadeloupe	6 mai	29 mai
Guyane	23 mai	14 juin
Hauts de France *	27 mai	27 mai – 12H00
Ile de France *	4 mai	27 avril – 12H00
Ile de La Réunion	1er mai	10 mai
Martinique *	15 juin	15 juin – 12H00
Mayotte	30 mai	2 juin
Normandie *	18 mai	19 mai
Nouvelle Aquitaine	30 mai	2 juin
Nouvelle Calédonie	13 mai	23 mai
Occitanie *	29 avril	29 avril – 12H00
Pays de la Loire	25 avril	4 mai
Provence Alpes Côte d'Azur	2 campagnes	16 juin 1 ^{er} septembre

*les délais imposés par les DRAJES étant très courts, nous enverrons les dossiers au fur et à mesure afin de faciliter leur traitement.